

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 17-04 DU 6 AVRIL 2017

RELATIVE A L'ELECTION D'UN REPRESENTANT DU COMITE DE BASSIN A LA MISSION D'APPUI TECHNIQUE DE BASSIN

Le Comité de bassin Seine-Normandie,

Vu

- le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 213-8 et D.213-17 ;
- la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, notamment son article 59 ;
- le décret n°2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin, notamment son article 4 ;
- le dossier du comité de bassin du 6 avril 2017,

DÉLIBÈRE

Article unique

Est élu représentant du Comité de bassin Seine-Normandie à la mission d'appui technique de bassin :

- M. BELL-LOUP représentant des conseils départementaux

La Secrétaire
du Comité de bassin



Patricia BLANC

Le Président
du Comité de bassin



François SAUVADET